

Communiqué de presse

Paris, le 5 juin 2020

Soutien à l'apprentissage : inclure tous les apprentis dans le plan gouvernemental

Le gouvernement a présenté hier son plan de soutien à l'apprentissage. La mesure phare du plan est une aide à l'embauche d'apprentis, exceptionnelle pour 2020, qui se substituera à l'actuelle aide unique : 5 000 € pour les mineurs et 8 000 € pour les majeurs. Cette aide sera valable pour les embauches du CAP à la licence, mais exclura les autres apprentis de l'enseignement supérieur. Avec cette aide exceptionnelle, les apprentis du CAP à la licence représenteront un coût nul ou quasi nul pour les entreprises, ce qui ne sera pas le cas des autres apprentis de master ou diplômes équivalents (ingénieurs...).

Si la volonté gouvernementale de soutenir l'apprentissage est à saluer, la rupture d'égalité entre les étudiants introduite par cette mesure fait craindre un effet d'éviction des apprentis de niveau master ou diplômes équivalents (ingénieurs...), alors que les effets de la crise économique liée au Covid-19 frapperont tous les jeunes. Pour les étudiants de l'enseignement supérieur, notamment ceux issus de milieux les moins favorisés, un contrat d'apprentissage est parfois indispensable au financement des études.

Cette distinction entre les niveaux de formation entretient en outre l'idée que l'apprentissage ne serait pas un dispositif adapté aux plus hauts niveaux de qualification, alors que la réforme précédemment portée par le gouvernement visait à le promouvoir pour tous.

Pour les entreprises, une telle distinction entre apprentis n'est pas non plus positive : elle ne les incite pas à favoriser l'apprentissage à plus haut niveau de qualification, alors que toutes les compétences sont utiles à la relance en période de crise.

A l'inverse, une telle mesure exceptionnelle de soutien, si elle bénéficiait à **tous les apprentis quel que soit leur niveau de qualification**, renforcerait la compétitivité des entreprises pour la relance, notamment celle des PME particulièrement mises à mal par la crise du Covid-19. En effet, l'embauche d'un apprenti à plus haut niveau de qualification est très souvent liée aux projets d'innovation de l'entreprise : ne pas favoriser aujourd'hui ces embauches, c'est altérer la compétitivité et la capacité d'innover de demain. C'est aussi handicaper la relance de secteurs sinistrés.

Pour ces raisons, la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs, la Conférence des Présidents d'Université, la Conférence des Grandes Ecoles, l'Association Nationale des Apprentis de France, l'Association Nationale de l'Apprentissage dans l'Enseignement Supérieur, Syntec Conseil, Syntec Ingénierie et Syntec Numérique demandent l'extension du dispositif exceptionnel de soutien à tous les apprentis.

Contacts presse :

- Pour l'ANAF : Aurélien CADIOU - Président - aurelien.cadiou@anaf.fr - 06 81 56 12 47
- Pour la CDEFI : Stéphanie Masson - smasson@madamemonsieur.agency – 06 84 65 17 34
- Pour la CGE : Camille Le Hyaric - clehyaric@epoka.fr - 06 60 43 65 02
- Pour la CPU : Johanne.FERRY-DELY@cpu.fr
- Pour Syntec Conseil : Esteban Mayan Torres - emayantorres@hopscotchcapital.fr - 01 41 34 20 20
- Pour Syntec-Ingénierie : Lauriane Ghnassia – l.ghnassia@syntec-ingenierie.fr – 01 44 30 49 77
- Pour Syntec Numérique : 01 44 30 49 70
- Pour l'ANASUP : frederic.sauvage@formasup-npc.org

A propos de l'ANAF : www.anaf.fr

L'ANAF est le premier acteur associatif en France à s'investir dans la promotion de l'apprentissage, l'accompagnement des apprentis et la représentation des apprentis et alternants de France auprès des institutions. Elle compte 3500 adhérents et est reconnue d'intérêt général.

A propos de l'ANASUP : <https://anasup.fr/>

Créée en 2013, l'Association ANASUP a pour vocation de promouvoir et développer le modèle de réussite que constitue l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Elle est constituée de 45 CFA du Supérieur (Universités et Grandes Ecoles) et d'un large réseau d'entreprises et d'établissements de formation partenaires. Elle représente 55 000 apprentis du DUT aux Master et Diplômes d'ingénieur.

A propos de la CDEFI : www.cdefi.fr

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A propos de la CGE : www.cge.asso.fr

Créée en 1973, la CGE regroupe 216 Grandes écoles en France, auxquelles s'ajoutent 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé ... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômés de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal ... Les 216 Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.

A propos de la CPU : <http://www.cpu.fr>

La Conférence des présidents d'université (CPU) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public. Elle comprend actuellement une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) mais également des membres associés.

A propos de Syntec Conseil : www.syntec-conseil.fr - <https://www.linkedin.com/company/syntec-conseil/> - @ConseilSyntec

Syntec Conseil est l'organisation professionnelle représentative des sociétés de conseil en France, qui compte 120000 salariés et totalisent 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle rassemble près de 250 entreprises de toutes tailles qui, dans leurs spécialités de conseil respectives, interviennent pour créer les conditions de la

performance globale de leurs clients et contribuent de manière décisive à la transformation responsable des entreprises et de la Société.

A propos de Syntec Ingénierie www.syntec-ingenierie.fr / www.avenir-ingenierie.fr

Avec près de 400 entreprises adhérentes et 13 délégations régionales, Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle de l'ingénierie. De la conception à la réalisation, les entreprises d'ingénierie pilotent les projets dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et de l'industrie. Garanties des solutions technologiques, elles concrétisent les idées nouvelles qui répondent aux défis et modes de vie de demain : infrastructures connectées, smart building, industrie du futur, ville durable... L'ingénierie est un secteur dynamique et créateur de richesses qui compte 47,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 312 000 emplois partout en France.

A propos de Syntec Numérique : <https://syntec-numerique.fr/>

Syntec Numérique est l'organisation professionnelle des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies (ICT).

Il regroupe plus de 2 000 entreprises adhérentes qui réalisent 80% du chiffre d'affaires total du secteur (plus de 56 Md€ de chiffre d'affaires, 510 000 employés dans le secteur).

Il compte 30 grands groupes, 120 ETI, 1 000 PME, 850 startups et TPE ; 11 Délégations régionales (Hauts de France, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Provence AlpesCôte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Normandie) ; 20 membres collectifs (pôles de compétitivité, associations et clusters).

Présidé par Godefroy de Bentzmann depuis juin 2016, Syntec Numérique contribue à la croissance du secteur et à la transformation numérique de notre pays à travers la promotion des nouveaux usages du numérique, le soutien à l'emploi et à la formation, l'accompagnement de ses adhérents dans leur développement et la défense des intérêts de la profession.